

A l'attention de tous les candidats à l'épreuve de spécialité d'Arts Plastiques - Baccalauréat session 2019

PREPARATION

-Pour vous aider dans votre préparation, vous pouvez lire les textes officiels parus au Bulletin Officiel (spécial n°9 du 30/09/2010), à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid53325/mene1019677a.html>
-Des questions limitatives sont renouvelées par parution au Bulletin Officiel (n° 10 du 8 mars 2018), à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126976

-Sur les trois questions limitatives ci-dessous, voir les Ressources EDUSCOL et les publications CANOPE/SCEREN : <https://www.reseau-canope.fr/notice/preparer-le-baccalaureat-arts-plastiques.html>

PROGRAMME détaillé d'enseignement de spécialité, série L :

- **L'œuvre**, résultat d'une sédimentation complexe, sera abordée dans sa genèse, son parcours, sa relation au spectateur. Les élèves devront acquérir des compétences plasticiennes (maîtrise des moyens techniques de leurs projets), théoriques (acquisition d'une analyse critique et argumentée) et culturelles (capacité à situer les œuvres et en comprendre l'impact), selon les quatre entrées suivantes :
 - Œuvre, filiation et ruptures : interroger la pratique au regard des critères institués et historiques.
 - Chemin de l'œuvre : interroger le processus de création : de l'intuition à la diffusion.
 - L'espace du sensible : aborder les relations de perceptions sensibles entre l'œuvre et le spectateur.
 - L'œuvre et le monde : aborder le dialogue de l'œuvre avec la diversité des cultures.

- Auguste Rodin (1840-1917)

En s'appuyant sur des œuvres, des démarches et des processus significatifs de l'œuvre d'Auguste Rodin, l'objectif est de soutenir l'investigation de l'entrée de programme portant sur « l'espace du sensible ». Il s'agit d'articuler cette approche précise à l'apport d'autres références dans la visée globale du programme qui interroge ce qu'est « faire œuvre ».

Imprégné des références esthétiques qui lui sont contemporaines, Auguste Rodin en dépasse régulièrement les normes, questionnant nombre de conventions et de canons de la statuaire. Les grandes commandes dont il bénéficie dans le domaine de la sculpture publique témoignent des liens que l'artiste entretient avec la société dans laquelle il vit : les monuments qui en sont issus, en prenant leurs distances avec une rhétorique propre à l'époque, suscitent controverses et polémiques, mais ils apportent à Rodin le soutien et l'intérêt d'un cercle artistique convaincu.

Par une perpétuelle interrogation de l'univers des signes, Auguste Rodin sert l'idée d'une création toujours en mouvement, jamais interrompue, jamais achevée. Fidèle à la « Nature », le sculpteur perçoit les « vérités intérieures sous les apparences ». Entretenant une relation singulière aux processus artistiques, tirant parti des langages plastiques et des matériaux, il élargit les répertoires formels de la sculpture et renouvelle le travail de l'atelier. Les ruptures plastiques et les gestes artistiques qu'il affirme élaborent un nouvel espace sensible. Ce faisant, il invente une autre économie de l'œuvre sculptée, d'une saisissante modernité.

Une sélection d'œuvres emblématiques d'Auguste Rodin sera opérée par chaque enseignant, afin de les mettre en relation en tenant compte de leurs dimensions formelles, techniques, symboliques et sémantiques, à partir des repères ci-après indiqués, sans pour autant devoir s'y limiter :

- les fondements et transformations du rapport de Rodin à la sculpture : références à l'antique, aux cathédrales, à Michel-Ange ; question du mouvement ; problématique du socle ; statut du matériau et matérialité de l'œuvre ; traitement de la lumière ; possibilité du non fini ;
- l'expérimentation au cœur du processus de création : prise en compte du hasard et de l'accident, fragmentation, assemblage, réutilisation, recombinaison, changement d'échelle, répertoire de formes ;
- les temps et lieux de la fabrique de l'œuvre : techniques de la sculpture, organisation matérielle des ateliers, liens avec les assistants, relations avec les modèles, usages du dessin et de la photographie ;
- les grands ensembles sculptés : commande publique, langages et dispositifs plastiques de l'échelle monumentale, conditions de réception, dialogue avec l'environnement et le spectateur.

Ressources CANOPE/SCEREN : l'ouvrage « Rodin » est paru en 2016 ; voir la planche iconographique, la synthèse multimédia et la cartographie des œuvres de Rodin : <https://www.reseau-canope.fr/notice/rodin.html>

Ressources ACADEMIE DE NICE : <http://www.ac-nice.fr/arts/indexbac19.htm>

- Collaboration et co-création entre artistes : duos, groupes, collectifs en arts plastiques du début des années 60 à nos jours.

L'étude des pratiques artistiques en collaboration et en co-création, des années 1960 à nos jours, à partir de démarches d'artistes significatifs, a pour objectif de soutenir l'investigation de l'entrée de programme portant sur « le chemin de l'œuvre » (extrait du programme fixé par l'arrêté du 21 juillet 2010, B.O.E.N. spécial n° 9 du 30 septembre 2010), dans la visée globale du programme qui interroge ce qu'est « faire œuvre ».

Une certaine vision de l'artiste en génie solitaire s'est progressivement imposée au XIXe siècle avec la montée en puissance du sujet créateur tendant à laisser en retrait d'autres conceptions de l'artiste, de l'œuvre et de l'art. Pourtant, les pratiques artistiques dites « à plusieurs mains » ne sont pas nouvelles. Historiquement, elles croisent la notion

d'atelier et ses évolutions ; elles interrogent la répartition des savoirs et des tâches au service de l'œuvre d'un artiste. Certaines, plus récentes, naissent au sein de regroupements d'artistes désireux de penser et produire ensemble autour de modes de vie et de création choisis, d'engagements esthétiques, sociaux ou politiques... À l'instar de la participation ou de l'interaction avec le spectateur, avec lesquelles elles ne se confondent pas, mais qu'elles peuvent inclure, les collaborations, co-crétions et co-conceptions entre artistes conduisent à repenser le processus de création et le statut de l'œuvre comme celui de l'auteur.

Une sélection d'œuvres, de démarches, de mouvements et de pratiques significatifs pourra être opérée par chaque enseignant, afin de travailler les points suivants :

- les évolutions à partir des années 1960 des notions d'œuvre et d'auteur dans le cadre des pratiques en collaboration, en co-crétion et en co-conception, au sein de duos, de groupes et de collectifs d'artistes : désir de non-hiérarchisation entre les créateurs et parfois entre les arts, gestes et manifestations de « singularité collective » – par exemple au sein de Fluxus –, apparition dans les années 1970 et 1980 de la catégorie du couple d'artistes – duos artistiques et dans certains cas dans la vie... ;
- les diverses modalités de partage d'objectifs et de ressources entre artistes : centrées sur la conception et la production ponctuelle d'une œuvre présentée à un public, visant à favoriser des associations et des coopérations dans le contexte d'un projet collectif de plus ou moins longue durée, relevant de collaborations qui peuvent articuler les langages et les pratiques des arts plastiques avec ceux du théâtre, de la danse, du cinéma, de la vidéo... ;
- l'émergence de nouvelles pratiques « à plusieurs » liées au numérique (technologies, processus, concepts), à la constitution de collectifs de création numérique (plus ou moins pérennes, pouvant varier au gré des projets) ;
- les contextes particuliers de certaines œuvres collaboratives, tel celui de l'espace public ou, plus largement, celui suscité par les réflexions actuelles sur la mondialisation ;
- plus généralement, les pratiques singulières développées dans le cadre d'œuvres collaboratives ou coopératives : pratiques de la conversation, de la conférence-performance, etc.

Ressources CANOPE/SCEREN : voir l'ouvrage paru en 2018, « Collaboration et co-crétion entre artistes des années 1960 à nos jours, paru en 2018, <https://www.reseau-canope.fr/notice/collaboration-et-co-creation-entre-artistes-des-annees-1960-a-nos-jours.html#bandeauPtf> ; voir la synthèse multimédia, <https://www.reseau-canope.fr/outils-bacs/collaboration-et-co-creation-entre-artistes-duo-groupes-collectifs-en-arts-plastiques-du-debut-des-annees-1960-a-nos-jours>

Ressources ACADEMIE DE NICE : <http://www.ac-nice.fr/arts/indexbac19.htm>

- Machines à dessiner, protocoles ou programmes informatiques pour générer des dessins, trois études de cas avant l'ère du numérique : les Méta-matics de Jean Tinguely, les wall drawings de Sol LeWitt, les dessins assistés par ordinateurs de Véra Molnar - nouvelle question au programme.

À partir de l'étude d'une sélection d'œuvres de ces artistes, opérée par le professeur et s'inscrivant dans le cadre de cette problématique, il s'agira de soutenir l'investigation de l'entrée du programme portant sur « Œuvre, filiation et ruptures ». Cette approche, en tant qu'études de cas, s'articule à d'autres références mobilisées dans la visée globale du programme qui interroge ce qu'est « faire œuvre » et nourrit la pratique plastique des élèves. L'utilisation de machines, de protocoles de travail ou de programmes informatiques pour dessiner - avant même l'ère du numérique - a connu et poursuit des développements contribuant à l'évolution globale des pratiques, des démarches et des attitudes artistiques. Elle ouvre sur une variété de modalités de création et de finalités exprimant également des positions critiques dans l'art et sur la société.

Les Méta-matics de Jean Tinguely (1925-1991), les wall drawings de Sol LeWitt (1928-2007), les dessins assistés par ordinateur de Véra Molnar (née en 1924) reconfigurent, élargissent ou déplacent les manières de convoquer ou de générer le dessin. Héritières de lointaines traditions et témoignant de divers usages du dessin en art, elles sont porteuses de nombreuses caractéristiques de la modernité en art.

Axes de travail - On sera attentif, à partir d'exemples précis et de problématiques dégagées des démarches et productions de ces trois artistes, à :

- explorer les potentialités de l'usage à visée artistique de machines, de technologies, de protocoles de travail dans le champ du dessin ;
- analyser la nature et le statut du geste artistique dès lors que l'artiste n'est pas l'unique inventeur ou producteur du dessin ou qu'il l'intègre dans un processus plus large ;
- mettre en perspective les pratiques de ces trois artistes avec les différentes conceptions et usages du dessin en arts plastiques.

On veillera à ne pas confondre cette étude avec une histoire générale du dessin ou avec des monographies de Jean Tinguely, de Sol LeWitt et Véra Molnar, comme avec une investigation exhaustive de toute leur œuvre.

Ressources CANOPE/SCEREN : ouvrage à paraître fin 2018-début 2019 ; voir déjà la synthèse en ligne :

<https://www.reseau-canope.fr/machines-a-dessiner>

Ressources ACADEMIE DE NICE : <http://www.ac-nice.fr/arts/indexbac19.htm>

NATURE et DEROULEMENT de l'EPREUVE ORALE - D'après le Bulletin Officiel (n°14 du 05/04/2012) :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59483

-Durée de l'épreuve orale : 30 minutes sans temps de préparation

-C'est un dialogue entre le candidat et les membres du jury **qui s'appuie exclusivement sur le dossier** (travaux notés sur 12 points et entretien sur 8 points) Les compétences attendues à ce niveau sont listées dans les programmes et permettent d'expliquer les opérations plastiques, la démarche, le processus mis en œuvre et de lui donner sens par rapport aux connaissances attendues en terminale.

-Le dossier comprend une fiche pédagogique, des travaux et le **carnet de travail** du candidat

-Le carnet de travail du candidat est un objet personnel qui témoigne de ses recherches, abouties ou non. Il vient en complément ou en appui de ses travaux et en favorise l'évaluation. Il doit seulement permettre au jury d'établir un dialogue plus fécond avec le candidat, permettre une meilleure compréhension de ses démarches et d'apprécier ses capacités de travail et de recherche. Sa forme matérielle est libre dans les limites d'un format qui ne peut excéder 45 x 60 cm et 5 cm d'épaisseur. Sa présence est indispensable.

-La fiche pédagogique précise comment les travaux sont liés à l'enseignement de spécialité de terminale (Les questionnements propres aux sujets font références aux entrées du programme). Elle est établie par le professeur et signée par le chef d'établissement. C'est un document officiel à remplir avec attention

Le jury vérifiera par cet oral les compétences et les connaissances liées à la pratique et à la culture plastiques que saura mettre en évidence le candidat. Il s'agit d'évaluer les capacités plastiques du candidat quant à sa maîtrise de formes et de techniques de réalisation mais aussi celles quant à ses compétences de formalisation et d'explicitation de choix artistiques, de parti pris singulier et qualités d'invention.

FORMAT et PRESENTATION du DOSSIER de TRAVAUX - D'après le Bulletin Officiel (n°14 du 05/04/2012) :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59483

Nombre : 5 travaux minimum, 10 au maximum

Présenté dans un carton à dessin n'excédant pas le format demi grand aigle (à titre indicatif 75 x 52 cm) et 5 cm d'épaisseur, le dossier est accompagné de **la liste des travaux et d'une fiche pédagogique, établie et visée par le professeur, signée par le chef d'établissement.**

Conformité des travaux : Chacun porte au dos, le nom du candidat, le rappel « option de spécialité » le cachet de l'établissement authentifié par la signature du responsable de la préparation.

Répartition des travaux : Le dossier comprend des **productions plastiques réalisées au cours de l'année de Terminale en relation directe avec les questions du programme** de l'année. Ils témoignent de l'usage de médiums et techniques variés. Trois travaux au moins sont présentés comme des productions plastiques considérées comme abouties par le candidat. Ils sont obligatoirement bidimensionnels et sur support physique. Ils sont réunis dans un carton à dessin n'excédant pas le format demi grand aigle (à titre indicatif 75 x 52 cm) et 5 cm d'épaisseur. Concernant tous les travaux en volume, ainsi que les travaux bidimensionnels de très grand format ou ceux impliquant la durée ou le mouvement, ils sont restitués et visualisés par les moyens de la photographie, de la vidéo ou de l'infographie. Ils sont réunis dans un dossier numérique. Les productions spécifiquement informatiques sont également incluses dans ce même dossier numérique. Le visionnement n'excède pas cinq minutes. Le candidat est responsable du bon fonctionnement du matériel informatique requis. Des restitutions papier sont prévues et seront présentées en cas d'une éventuelle panne technique du dispositif numérique. Dans un souci de clarté, les feuilles numérotées et signées correspondront aux numéros de la liste des travaux.

Des photographies peuvent très bien rendre compte des hauts reliefs et panneaux multiples. Ce respect de format indispensable au bon déroulement et à l'équité, permet de mieux gérer le transport des cartons, le passage des épreuves et le stockage des dossiers dans les centres pour les jurys. L'authentification par signatures et cachet de l'établissement est un point important et un moment incontournable permettant d'évacuer toute fraude.

Les candidats individuels n'ont pas à fournir de fiche pédagogique pour présenter cette épreuve.

Les candidats n'ont pas à renvoyer de fiche sur le courriel de l'inspection pédagogique (cette étape est réservée aux professeurs).

Vous pourrez retrouver des conseils pratiques sur sites :

National : <http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>

Académique de Nice : <http://www.ac-nice.fr/arts/indexbac19.htm>